

Admission en 1e année Filières intégrées

Vendredi 24 avril 2015

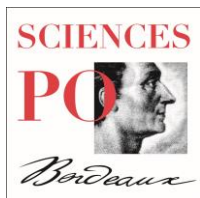
EPREUVE DE COMPOSITION EN FRANÇAIS
SUR UN THEME D'ACTUALITE A PARTIR D'UN DOSSIER

3 heures

Coefficient 3

Sujet : au vu des documents de ce dossier et à partir de vos connaissances, vous présenterez et analyserez, sous forme d'un devoir organisé et rédigé, la place et les usages du corps dans les sociétés occidentales contemporaines

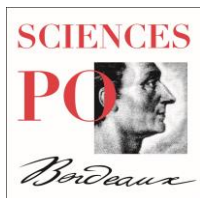
Le dossier comporte 5 documents



Document 1 :

« Le corps idéal de la médecine est aussi le corps particulier de chacun, dont l'expérience sportive donne une version individualiste, éminemment psychologisée. Faire du sport, c'est viser le bien-être, la « forme », la performance, bien sûr, mais c'est aussi intérioriser les conditions de l'effort (*plaisir et douleur*), ses bénéfices, et ses effets dans le temps. Si *santé* et *sport* se complètent, l'un facteur de l'autre, mais aussi son icône supposée, c'est que, au-delà d'une conformité (si ce n'est un conformisme) physique à laquelle ils contribuent, ils illustrent au mieux le procès volontariste en cours. *Produire* le corps, c'est également le *vouloir*. C'est percevoir, et pour la première fois dans l'histoire, malgré de nombreuses préfigurations antérieures (*ascèses, corsets, abstinence sexuelle*, etc.), que l'homme (des pays industrialisés, redisons-le) possède enfin les instruments de ses volontés. *Le corps que l'on veut* : le rêve est désormais à portée, de médicaments, de régimes, d'entraînement sportif, de bistouri ».

Isabelle Queval : Le corps aujourd'hui, Folio-essais/Gallimard, 2008

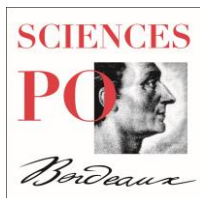


Document 2 :

« Dans nos sociétés individualistes démocratiques, chaque acteur devient le maître d'œuvre de son existence. Il n'est plus héritier, marqué de tradition. Aucun chemin tout tracé ne lui préexiste. L'invention de soi s'impose sur le fond d'ambiances sociales prégantes mais transitoires. L'individu trace lui-même ses limites pour le meilleur ou pour le pire. A défaut d'exercer un contrôle sur son existence, le corps qui l'incarne, frontière qui le distingue des autres, est l'objet à portée de sa main sur laquelle la décision personnelle est souveraine. Il est de surcroît la seule permanence à laquelle se rattacher. Au regard de l'éloignement des autres dans une société où le lien social est relâché, la mise en scène du corps pour tirer son épingle du jeu, est un loisir qui occupe, mais surtout assure une lisibilité sociale. La valeur personnelle se confère moins dans les œuvres que dans ce que l'on affiche. Le désinvestissement des systèmes sociaux de sens amène à une centration accrue sur soi. Le repli sur le corps, l'apparence, les affects, les sensations est un moyen de réduire l'incertitude en cherchant des limites symboliques au plus proche de soi. Il ne reste plus que le corps auquel l'individu puisse croire ».

David Le Breton

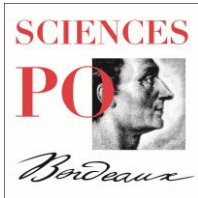
Le Dictionnaire des Sciences Humaines (sous la direction de Sylvie Mesure et Patrick Savidan), PUF, 2006.



Document 3 :

« Les troubles de la personnalité plus ou moins graves, qui suivent parfois la transplantation, montrent les ruses du symbolique pour s'imposer malgré tout dans une opération que le discours médical voudrait purement mécanique : remplacer une pièce défectueuse dans la machine défectueuse du corps par une autre plus fiable. D'un point de vue existentiel, le cœur n'est pas une pompe, les reins une station d'épuration, les poumons des soufflets. S'il en était ainsi, l'homme serait en effet un mécanisme composé de pièces interchangeables, et les greffes ne soulèveraient aucune question psychologique ou éthique. Mais, s'agissant de la chair de l'homme, et donc d'une part fondatrice de l'identité, les organes ne sont pas des compensations mécaniques à des défaillances personnelles : elles impliquent un remaniement de l'identité, la résolution d'un deuil et une forme subtile de greffe imaginaire avec un autre que soi. L'élément intégré à la substance du receveur n'est pas indifférent, il est chargé de valeurs et de fantasmes, il est parcelle d'autrui, et soulève la question des limites identitaires, de la frontière entre soi et l'autre, entre la mort et la vie, en soi et dans l'autre. Bien avant d'être médicale, la réussite existentielle de la greffe est conditionnée par la relation symbolique nouée avec le receveur. Et la greffe est probablement l'une des expériences humaines les plus troublantes et les plus difficiles à assumer malgré le gain de santé et d'autonomie ».

Dictionnaire du corps, article « La greffe »



Document 4 :

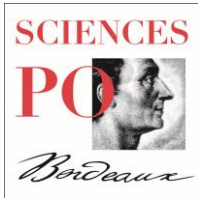
« La peau est à la fois une enveloppe protégeant le corps, un objet biologique et un marqueur identitaire (i.e. social et culturel). En effet, la peau constitue un marqueur identitaire à plusieurs niveaux de lecture ; tout d'abord celui de sa qualité colorée qui marque à la fois des appartenances à des groupes « ethniques » ou sociaux (bronzé vs hâlé), ensuite celui de sa texture qui peut marquer l'appartenance à une classe d'âge, enfin celui des transformations temporaires ou permanentes que l'individu subit ou choisit. Si la peau renvoie à une classification en termes de couleur, de forme (fermeté ou relâchement), de texture (douce ou rêche) et bien sûr à un état d'âge (l'aspect lisse ou ridé), elle peut être également glabre ou pileuse, la pilosité étant elle-même investie de significations symboliques.

La peau apparaît inséparable du cycle de vie, qui en modifie progressivement l'aspect (passage d'un état lisse à un état ridé, de la fermeté au relâchement ; apparition de taches cutanées).

La peau contient aussi des informations identitaires individuelles comme les dermatoglyphes (empreintes digitales) qui renvoient à la biométrie. Au niveau immunitaire, elle constitue le plus vaste organe du corps qui le protège contre l'extérieur. Elle est ainsi une défense efficace contre les agressions d'agents pathogènes ou climatiques comme le froid ou le soleil. La peau est une frontière, une zone d'interface : c'est bien un objet bioculturel qui permet la communication entre le corps biologique et l'environnement naturel (soleil, neige, eau) anthropisé (pollution). La peau subit des agressions de la part de l'environnement qui tentent d'être réparées par des techniques de soins corporels lorsque les capacités d'auto-réparations sont altérées ; ces pratiques reflètent toujours la conception que l'individu a de son propre corps et, parallèlement, celle que la société propose aux individus par des normes. L'enveloppe charnelle comporte souvent des inscriptions particulières, des marques ou des traces, que l'individu subit ou choisit. L'individu peut être atteint de pathologies cutanées (syphilis, eczéma...) ou de malformations du tégument, mais il peut également vouloir transformer son épiderme par le tatouage, le bronzage, ou au contraire en l'éclaircissant. La peau apparaît donc comme un lieu de confrontation entre biologie et société ».

Gilles Boetsch,

Cahiers de l'Observatoire Nivéa, n°1, juin 2006, « La peau au cœur de notre société »



Document 5 :

Concours de «mini-miss» : l'Assemblée vote l'interdiction aux moins de 13 ans

Libération, 24 janvier 2014

« Cette mesure, ajoutée en première lecture au Sénat à l'initiative de Chantal Jouanno, entend contribuer à lutter contre l'hypersexualisation des enfants.

L'Assemblée nationale a voté vendredi l'interdiction des concours de «mini-miss» aux moins de 13 ans, qui n'a pas fait débat au dernier jour de l'examen du projet de loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'article 17 ter, qui prévoit aussi une obligation d'autorisation préalable pour des concours de beauté avec des enfants de 13 à 16 ans, stipule que les contrevenants s'exposeront à une amende de 1 500 euros et, en cas de récidive, de 3 000 euros.

Le sujet a été intégré au Sénat en première lecture, à l'initiative de l'UDI Chantal Jouanno, qui avait fait voter en septembre l'interdiction de ces concours aux moins de 16 ans sous peine de 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende.

Ces mesures ont été réécrites en commission à l'Assemblée dans le sens souhaité par le gouvernement pour rendre les sanctions moins «disproportionnées» et éviter une possible censure du Conseil constitutionnel, a souligné le rapporteur, Sébastien Denaja (PS).

Cette mesure d'encadrement entend contribuer à la lutte contre le phénomène d'hypersexualisation et d'érotisation précoce des enfants.

«Ne laissons pas nos filles croire dès le plus jeune âge qu'elles ne valent que par leur apparence. Ne laissons pas l'intérêt commercial l'emporter sur l'intérêt social», avait lancé Chantal Jouanno en septembre.

Si elle avait trouvé l'interdiction initiale «trop générale» et «assortie de peines très très fortes», la ministre des Droits des femmes Najat Vallaud-Belkacem avait en décembre considéré qu'*«il y a sujet à hypersexualisation des petites filles et une nécessité de se donner les outils pour contrôler cela»*. Des concours ont déjà été interdits par des mairies.

En réponse à des préoccupations de députés ultramarins (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Martin notamment), qui avaient déposé des amendements mais étaient absents au moment de ce débat, la ministre a affirmé vendredi que «*les carnivals traditionnels*» dans ces territoires, lors desquels sont élues des «reines», n'étaient «pas remis en cause». Najat Vallaud-Belkacem a néanmoins rappelé l'importance de «*veiller à ne pas porter atteinte à la dignité des enfants*».